

Recouvrez vos factures, sans frais, le jour même de l'échéance

Vos besoins

- § Facturer régulièrement aux mêmes clients des montants fixes ou variables
- § Simplifier votre processus de facturation

Avantages

- § Tenue de la comptabilité facilitée grâce à une meilleure planification
- § Réduction des frais d'encaissement et des tâches administratives
- § Réduction des frais de rappel et meilleure gestion des impayés
- § Aucuns frais bancaires ni frais BV/BVR facturés par Postfinance

Caractéristiques détaillées

Le LSV+ est une prestation commune des banques suisses. En délivrant une autorisation de débit, vos clients vous donnent le droit de débiter directement leur compte bancaire du montant des sommes exigibles. Cette autorisation comporte un droit de contestation de 30 jours dès la date du paiement.

Le débiteur signe une autorisation de prélèvement automatique. A l'échéance des factures, le créancier envoie un fichier au Centre de calcul des banques qui transmet les opérations à effectuer aux diverses banques concernées. Le montant global des factures du fichier est versé sur le compte du créancier à la date prévue. Les factures ne restent impayées qu'en cas d'absence d'argent disponible sur le compte du client ou en cas de recours de sa part (30 jours dès la date du paiement).